

Paris, le 25 octobre 2022

## **CNP Assurances accélère vers l'atteinte de son objectif de 25 Md€ d'investissements verts et s'engage à doubler ses investissements à impact**

A quelques jours du *Climate Finance Day*, CNP Assurances annonce que la forte mobilisation de ses filiales européennes lui permettra d'atteindre son objectif de 25 Md€ d'investissements verts avant l'échéance de 2025. CNP Assurances s'engage par ailleurs à doubler ses investissements à impact pour atteindre 1 Md€ d'ici fin 2025 et à exclure à compter de 2023, tout nouvel investissement direct dans une entreprise dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique, contre 10 % précédemment. Ces nouveaux engagements s'inscrivent dans le cadre de la politique du groupe Caisse des Dépôts en matière climatique.

### Financement de la transition écologique et énergétique

Malgré leur croissance, les investissements dans la transition énergétique et écologique restent insuffisants pour respecter l'Accord de Paris. En octobre 2022, l'Institut de l'Économie pour le Climat a estimé les investissements privés et publics supplémentaires qu'il faudrait réaliser en France pour s'engager sur le chemin de la neutralité carbone entre 13 Md€ et 30 Md€ par an<sup>1</sup>. Ce constat est le même dans les autres pays.

Pour contribuer à limiter le réchauffement à 1,5°C, CNP Assurances s'appuie sur son modèle multi partenarial et international et mobilise ses filiales européennes pour atteindre son objectif de 25 Md€ d'investissements verts avant l'échéance de 2025. Les filiales de CNP Assurances en Italie, en Irlande et à Chypre<sup>2</sup> vont ainsi quasiment doubler leur effort pour atteindre 2 Md€ d'investissements verts d'ici fin 2025.

Ces investissements verts<sup>3</sup> correspondent à des obligations vertes émises par les États et les entreprises, des immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, des fonds classés article 9 selon le règlement SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, et des infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement.

### Soutien de l'écosystème de la finance à impact

CNP Assurances s'engage par ailleurs à doubler ses investissements à impact pour atteindre 1 Md€ d'ici fin 2025, conformément à l'ambition du groupe La Banque Postale en matière de finance à impact. CNP Assurances s'appuie pour cela sur la définition des investissements à impact adoptée en 2021 par la place de Paris.

<sup>1</sup> Edition 2022 du panorama des financements climat d'I4CE.

<sup>2</sup> CNP UniCredit Vita, CNP Assicura Vita, CNP Assicurazione Vita, CNP Santander Insurance, CNP Cyprus Insurance Holding.

<sup>3</sup> Ces investissements verts répondent à une définition plus large que celle de la taxonomie européenne.

La finance à impact est une stratégie d'investissement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Les investissements à impact sont ainsi plus exigeants que ceux bénéficiant d'un label de finance durable (ISR, Greenfin, Finansol) ou ceux intégrant des filtres ESG dans leurs décisions d'investissement (fonds classés article 8 selon le règlement SFDR) car ils doivent démontrer la recherche conjointe, dans la durée, d'une performance environnementale et sociale et d'une rentabilité financière.

Un engagement en faveur de l'investissement responsable et de l'exclusion des énergies fossiles affirmé dans la durée

Investisseur responsable avec 347 Md€ d'investissements gérés avec des filtres ESG, CNP Assurances est membre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* depuis 2019 et s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050.

Dans ce cadre, le Groupe renforce sa politique sectorielle sur le charbon thermique en excluant à compter de 2023 tout nouvel investissement direct dans une entreprise dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique, contre 10 % précédemment. Ce nouveau seuil plus exigeant permettra à CNP Assurances de sortir définitivement du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Depuis février 2022, CNP Assurances a renforcé sa politique d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles :

- En excluant le financement de tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel)
- En excluant tout nouvel investissement en direct dans une entreprise tant qu'elle développe de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel)
- En excluant tout nouvel investissement en direct dans une entreprise n'ayant pas adopté un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
- En s'assurant que les nouveaux projets de production d'hydrocarbures fossiles des entreprises en portefeuille représentent moins de 20 % des développements en cours dans le monde.

A compter de 2025, en cas d'échec du dialogue actionnarial, l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière deviendra un critère de cession au cas par cas des entreprises.

CNP Assurances a d'autre part annoncé en 2022 son intention de faire approuver sa trajectoire de décarbonation par le *Science Based Targets initiative* (SBTi).

Le Groupe s'est également engagé à rendre public ses votes dans les assemblées générales sur toutes les résolutions *Say on Climate* ( le *Say on Climate* consiste à faire voter les actionnaires sur la politique climat des entreprises cotées).

CNP Assurances est l'un des premiers investisseurs institutionnels à avoir publié la double matérialité de son portefeuille d'investissements en matière de biodiversité, c'est-à-dire à la fois l'impact de son portefeuille sur la biodiversité et la dépendance de son portefeuille aux services écosystémiques rendus par la nature.

## Stéphane Dedeyan

Directeur général de de CNP Assurances



« Face à l'urgence climatique, CNP Assurances s'appuie sur son modèle multipartenarial et international et mobilise ses filiales européennes pour atteindre son objectif de 25 Md€ d'investissements verts avant l'échéance de 2025. Notre engagement renforcé en faveur de la finance à impact et pour l'exclusion des énergies fossiles témoigne également du déploiement opérationnel de notre raison d'être en faveur d'une société inclusive et durable. »

## À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présente dans 19 pays en Europe, notamment en Italie, et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 11 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins de protection et de facilitation des parcours de vie des clients de chaque pays. Assureur et investisseur responsable qui agit pour une société inclusive et durable et pour protéger le plus grand nombre, CNP Assurances a inscrit sa raison d'être dans ses statuts le 16 avril 2021.

CNP Assurances est filiale de La Banque Postale. La société affiche un résultat net de 1 552 M€ en 2021.

## Contacts

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51  
Tamara Bernard 01 42 18 86 19  
Alexis Chauffrein 01 42 18 85 73

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez-nous sur :    

